

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 28 mars 2024
Délibération n°2 de la séance (2024-07)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO.

Était absent ou représenté : Jean-Luc VERRIER.

Secrétaire de séance : Jacques BILLON-TYRARD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2023

Objet : Compte administratif 2023 – Budget de l'Eau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pierre DOUSSOT, adjoint délégué aux finances, afin d'exposer le compte administratif 2023 du budget de l'eau. Il donne en détail les dépenses et les recettes de l'année tant en section d'investissement qu'en exploitation. Celui-ci se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 329 182,18 € - recettes : 45 795,54 €

Section d'exploitation : dépenses : 46 721,64 € - recettes : 59 463,96 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : - 283 386,64 €

Section d'exploitation : 12 742,32 €

Total des 2 sections : - 270 644,32 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 349 167,44 €

Section de d'exploitation : 160 064,44 €

Soit un total cumulé : 509 231,88 €

Restes à réaliser (RàR) à reporter en 2024 : dépenses : 566 084,28 € - Recettes : 100 000,00 €
soit un solde de RàR de : - 466 084,28 €

Total cumulé dont RàR : 509 231,88 € - 466 084,28€ (solde RàR) = 43 147,60 €

Après la présentation des comptes, Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour

0 abstention

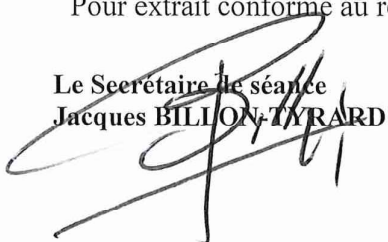
0 voix Contre

1- Approuve et signe le compte administratif 2023 du budget de l'eau présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Jacques BILLON-TYRARD



Prunières, le 2 avril 2024
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint, Pierre DOUSSOT

Accusé de réception en préfecture
005-210501000-20240328-2024-07-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.